



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE de FLEURY-SUR-ORNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2019.**

N°77/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 25

Présents : 17

Votants : 17

Date de convocation :

26/08/2019

Date d'affichage

de la délibération :

04/09/2019

Vote :

Abstention :

Contre :

Pour : 17

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Marie DENIS, Franck DORE, Cédric PEGEAULT

Absents : Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Delphine MULLER, Elodie BELLET, Olivier VRIGNON et Laurence VALLEE.

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

Objet : MOTION CONTRE LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU DES TRESORERIES PUBLIQUES

Comme l'a annoncé le Ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald DARMANIN, l'administration fiscale va "accélérer" les fermetures de trésoreries publiques sur le territoire, dans le cadre de ce qui est intitulé « la restructuration du réseau ». La Direction générale des finances publiques (DGFIP) est aujourd'hui "présente dans plus de 2.000 communes".

Ainsi, l'accueil sans rendez-vous dans les trésoreries devrait disparaître, tout comme les paiements en espèces: pour régler ses impôts en liquide, les contribuables devront s'adresser à La Poste ou aux buralistes.

Aussi, dans le cadre des évolutions susceptibles d'être portées à l'implantation des services de la Direction Générale des Finances Publiques, le Directeur Départemental des Finances Publiques a diffusé deux documents (cartes) : l'une représente le réseau actuel, l'autre « ce que pourrait être la nouvelle organisation à l'horizon 2022 ».

La première carte indique une présence des services de la DGFIP (avec accueil par la DGFIP) dans 27 communes du Calvados, alors que la seconde carte intitulée « hypothèse d'organisation des services de la DGFIP dans le Calvados » porte la présence des services de la DGFIP dans 43 communes, laisse augurer une augmentation significative au profit des usagers de notre département.

Or, à l'examen, il apparaît qu'on essaie ici de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. En effet, cette présentation ne met pas en lumière la fermeture de 11 trésoreries dont celle de « Caen - Orne - Odon » dont dépend Fleury-sur-Orne et deux autres qui deviendraient de simples antennes à l'avenir incertain. Cette présentation masque également la fermeture de 4 services des impôts chargés des particuliers et 3 services des impôts chargés des entreprises.

La réalité est donc toute autre que celle que l'on souhaite nous présenter puisque c'est au travers des Points Info 14, déjà existants, du Département du Calvados que la direction départementale des Finances Publiques affirme augmenter ses points d'accueil.

Aussi, le Conseil Municipal de Fleury-sur-Orne, réunit en séance le 2 septembre 2019, après avoir pris connaissance de ces différentes informations et en avoir délibéré :

- S'oppose à la disparition de la trésorerie « Caen - Orne - Odon » dont dépend la commune de Fleury sur Orne ;
- Dénonce et demande le retrait de ce projet attentatoire à la qualité du service public comme elle continue à le faire pour celui de La Poste ;
- S'inquiète de la disparition programmée de la qualité de la relation de travail qui existe aujourd'hui avec le Trésorier ;
- Condamne la suppression de la « séparation ordonnateur comptable » qui renvoyait chacun (élu et Trésorier) à sa responsabilité.

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Marc LECERF

